



## L'OACI ET L'AFRA RENFORCENT LEUR COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RECYCLAGE ET DE GESTION DU CYCLE DE VIE DES AÉRONEFS

**MONTRÉAL et LAS VEGAS, le 28 juin 2016** – L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Aircraft Fleet Recycling Association (AFRA) ont annoncé la conclusion d'un nouveau Protocole d'entente (MoU) visant à renforcer la coopération en matière de démantèlement et de recyclage des aéronefs en fin de vie.

La promotion de l'élaboration et de l'harmonisation à l'échelle internationale des meilleures pratiques de gestion du traitement des aéronefs en fin de vie, notamment l'optimisation de la réutilisation et du recyclage en toute sécurité du matériel, appuiera l'objectif commun de l'OACI et de l'AFRA qui est de faciliter le démantèlement durable, sûr et responsable, d'un point de vue environnemental, des aéronefs retirés du service.

« Ce protocole d'entente est conclu à un moment important, étant donné que le taux de renouvellement de la flotte devrait augmenter considérablement au cours des prochaines années, et notamment que 18 000 aéronefs actuellement en service devraient en être retirés d'ici 2030, a constaté M. Olumuyiwa Benard Aliu, Président du Conseil de l'OACI. Déjà, 400 à 600 aéronefs sont démantelés chaque année, ce qui montre comment l'attention croissante prêtée au cycle de vie complet des aéronefs contribuera sensiblement à la viabilité de l'industrie aéronautique et de l'ensemble de notre secteur. »

Derk-Jan van Heerden, Président du Conseil d'administration de l'AFRA, a en outre noté : « L'amélioration à l'échelle mondiale, des techniques de recyclage des aéronefs en fin de vie utilisées par l'industrie aéronautique, nécessite des partenariats solides entre toutes les parties prenantes. L'AFRA représente des parties comme des entreprises de démantèlement et de recyclage, des constructeurs d'équipement d'origine (OEM), des transporteurs aériens et des bailleurs. L'OACI est l'organisation internationale permettant de parvenir à des consensus entre tous les États.

Ce protocole d'entente constitue par conséquent une étape importante pour réaliser notre objectif commun : une industrie aéronautique plus sûre et durable d'un point de vue environnemental ».

Le protocole d'entente entre l'OACI et l'AFRA a été signé lors de la Conférence annuelle de l'AFRA tenue cette semaine à Las Vegas (États-Unis). Il soutient les objectifs stratégiques de l'OACI en matière de protection de l'environnement et les efforts plus vastes déployés par cette institution de l'ONU pour s'assurer que les contributions importantes de l'aviation civile à 13 des 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 soient appréciés à leur juste valeur.

« Le protocole d'entente OACI-AFRA appuie directement l'ODD 12, qui vise à garantir la durabilité des modes de production et de consommation, a fait observer Mme Fang Liu, Secrétaire générale de l'OACI. Par modes de production et de consommation durables, on n'entend pas simplement la réduction de l'utilisation des ressources, mais également la réduction des déchets durant tout le cycle de vie de l'aéronef. Cela nécessite une collaboration étroite entre les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur, et permet de bien montrer comment l'OACI est bien placée pour favoriser la coopération nécessaire et s'attaquer aux incidences de l'aviation sur l'environnement. »

« L'AFRA se réjouit de la possibilité de partager l'expérience et les connaissances de ses membres concernant le démantèlement et le recyclage des aéronefs pour contribuer à la durabilité du secteur de l'aviation », a conclu M. Reed Hitchcock, Directeur exécutif de l'AFRA, qui a noté que l'amélioration de la durabilité de l'aviation est dans l'intérêt de tous les acteurs du secteur.

---

**Ressources pour les rédacteurs :**

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Contributions de l'OACI et de l'aviation aux ODD de l'ONU](#)  
[Objectifs stratégiques de l'OACI en matière de protection de l'environnement](#)

---

**Contact :**

Anthony Philbin  
Chef, Communications  
[aphilbin@icao.int](mailto:aphilbin@icao.int)  
+1 514-954-8220  
+1 (438) 402-8886 (mobile)  
[@icao](#)

William Raillant-Clark  
Administrateur des communications  
[wraillantclark@icao.int](mailto:wraillantclark@icao.int)  
+1 514-954-6705  
+1 514 409-0705  
[@wraillantclark](#)